



ASSEMBLEE GENERALE DU 9 SEPTEMBRE 2022

CONVOCAATION

Madame, Monsieur, Cher adhérent.e,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des ARCHERS DE LAILLE qui se tiendra le vendredi 9 septembre 2022 à 18h30 précises à la salle de Tir à l'Arc située salle des BOULAIS à Lailié.

Ordre du jour :

18h30 Ouverture par le Président

- | | |
|---|----------|
| 1 - Validation du rapport de l'AG 2021 | Motion 1 |
| 2 - Approbation du rapport moral présenté par le Président | Motion 2 |
| 3 - Approbation du rapport financier présenté par la Trésorière | Motion 3 |
| 4 - Approbation du rapport sportif présenté par le Secrétaire | Motion 4 |
| 5 - Montant des licences 2022-2023 | |
| 6 - Travaux des commissions | |
| 7 - Présentation des grilles de cours pour l'année 2022-2023 | |
| 8 - Interventions invités | |
| 9 - Manifestations 2022-2023 | |
| 10 - Projet de salle et pas de tir extérieur | |
| 11 - Questions diverses | |

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les documents ci-joints pour le 31 août 2022 au plus tard, afin de nous permettre de les étudier.

Vous pourrez déposer vos documents à la salle de tir dans la boîte prévue à cet effet, nous les renvoyer par courrier électronique (secretaire@lesarchersdelaille.com), ou les faire parvenir par courrier postal à notre Secrétaire :

Jean-Michel GRELAUD
3, rue de l'étang – 35170 BRUZ

La participation de tous est souhaitable et nécessaire. En particulier celle des parents de nos adhérents mineurs.

Cependant, vous pouvez donner une procuration à un autre adhérent afin de vous représenter, une pouvoir vierge dont devra être porteur l'adhérent désigné est joint à la présente convocation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bruno DEMÉLIN
Le Président



- **Motion 1**

Objet : Validation du rapport de l'AG 2021

Consultable sur le site Internet du club : [Les-compte-rendus-du-conseil-d-administration](#)

Aucune remarque n'étant parvenue suite à la diffusion du rapport de l'Assemblée Générale 2021, l'assemblée valide ce rapport.

- **Motion 2**

Objet : Approbation du rapport moral

Joint au message contenant cette convocation

Les membres de l'association, après avoir pris connaissance du rapport moral joint à la convocation, approuvent ce rapport moral présenté par le Président.

- **Motion 3**

Objet : Approbation du rapport financier

Joint au message contenant cette convocation

Les membres de l'association, après avoir pris connaissance du rapport financier joint à la convocation, approuvent ce rapport financier présenté par la trésorière.

- **Motion 4**

Objet : Approbation du rapport sportif

Joint au message contenant cette convocation

Les membres de l'association, après avoir pris connaissance du rapport sportif joint à la convocation, approuvent ce rapport sportif présenté par le Président.